

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 9 avril 2024**

<b>04.2024-11</b>	<b>PATRIMOINE</b> <b>OBJET – Marché de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un hôtel d’entreprises au parc d’activités des Fromenteaux à Maisdon sur Sèvre – avenant n°1</b>
-------------------	--

**VU** l’article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** la décision du président n°10.2022-06 du 5 octobre 2022 autorisant la signature d’un marché de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un hôtel d’entreprises – PA des Fromenteaux à Maisdon sur Sèvre, avec le Cabinet DGA Architectes et Associés – 5 rue Georges Leganeux – 85500 Les Herbiers, pour un forfait provisoire de rémunération de 36 000 € HT pour la mission de base et 2 250 € HT pour le forfait mission OPC,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d’attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** la nécessité d’arrêter le forfait de rémunération définitif du maître d’œuvre à l’issue de la phase APD,

**Considérant** qu’à l’issue de la phase APD, le coût prévisionnel des travaux est désormais estimé à 488 000 € HT,

**Considérant** le projet d’avenant n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d’agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer l’avenant n°1 au marché précité avec le Cabinet DGA Architectes et Associés – 5 rue Georges Leganeux – 85500 Les Herbiers portant sur le forfait définitif de rémunération du maître d’œuvre à 39 040 € HT pour la mission de base, soit une plus-value de 3 040 € HT. Le forfait mission OPC reste inchangé à 2 250 € HT.

**ARTICLE 2** : que le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**DIT** qu’il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 <sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**CLISSON SEVRE MAINE AGGLO**

13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**B - Identification du titulaire du marché public de maîtrise d'oeuvre**

1<sup>er</sup> contractant : (Mandataire solidaire)

**DGA Architectes & Associés**

5 rue Georges Legagneux  
85500 Les Herbiers  
SIRET : 477 777 429 00036  
Représenté par : Pierre DENIS, Architecte DPLG

2<sup>ème</sup> contractant :

**SARL AREST**

BET Structure  
Bâtiment le Sémaphore  
14 Bd Faidherbe  
49303 Cholet  
SIRET : 850 109 190 00015  
Représenté par : Benjamin RAFFIN

3<sup>ème</sup> contractant :

**SARL AXENERGIE**

BET Fluides - Environnement  
8 rue des chaunières  
85610 CUGAND  
SIRET : 449 438 993 00023  
Représenté par : François AYRAL

**C - Objet du marché public**

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES PARC D'ACTIVITES DES FROMENTEUX – Maisdon sur Sèvre**

**Marché n° 22.041**

- Date de notification du marché public : 17 octobre 2022
- Rémunération provisoire du maître d'œuvre : Taux de rémunération (t) : 8 %

Mission de base pour un coût prévisionnel de travaux de 450 000 € HT :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 36 000.00€
- Montant TTC : 43 200.00€

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## Forfait de rémunération pour la mission OPC

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 250.00€
- Montant TTC : 2 700.00€

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 044-200067635-20240409-04\_2024\_11-AU



## D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprise au parc d'activités des Fromenteaux à Maisdon sur Sèvre sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour sa mission.

En application des conditions définies l'article 3.1 du CCAP, le forfait définitif de rémunération correspond au produit du taux de rémunération (t) fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

A l'issue de la mission APD, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'élève à 488 000 € HT ; le taux de rémunération (t) est indiqué à l'acte d'engagement est de 8 %.

Coût prévisionnel des travaux (€ HT)	488 000,00
Taux de rémunération	8 %
Montant définitif de rémunération (€ HT)	39 040,00
Forfait mission OPC	2 250,00
Montant de rémunération total (€ HT)	41 290,00

Le forfait définitif de rémunération pour la mission de base est donc fixé à 39 040,00 € HT ; le forfait de rémunération de la mission OPC reste inchangé soit 2 250,00 € HT.

La répartition des honoraires est détaillée dans le tableau joint en en annexe, cette pièce faisant partie intégrante du présent avenant.

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

### Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 040,00 €
- Montant TTC : 3 648,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8,44 %

### Rémunération définitive du maître d'œuvre :

Mission de base pour un coût prévisionnel de travaux de 488 000 € HT :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 39 040 €
- Montant TTC : 46 848 €

Forfait mission OPC :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 250.00€
- Montant TTC : 2 700.00€
-

## E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 044-200067635-20240409-04\_2024\_11-AU



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)